



## **Compte rendu de la CAPN des SAENES du 10 octobre 2011**

Les dossiers concernaient tous les agents hors académie, dite de la 29<sup>e</sup> base. Celle-ci comprend : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Mayotte, Wallis et Futuna, St Pierre et Miquelon, le CNED, le CIEP, le CNDP, le CEREQ, le CNOUS, l'ONISEP, l'école française d'Athènes, la casa Velazquez à Madrid et les détachements.

### **Révision des comptes rendus d'entretien professionnel**

Deux dossiers devaient être vus, l'un concernant le CNOUS et le second la Polynésie Française.

Après modification de la partie littéraire et d'un changement d'affectation à la rentrée 2011, ce dossier n'a pas été discuté car l'agent et l'administration ont trouvé un terrain d'entente.

Quant au second cas, il n'a pas été examiné non plus en CAPN car un vice de forme dans la procédure de l'entretien, que le SNASUB avait noté, a été constaté par l'administration : en fait, l'agent en congé maternité n'a pas eu d'entretien professionnel et celui qui a été communiqué aux élus était simplement annoté par le supérieur hiérarchique direct sans que l'agent en ait eu connaissance, sans qu'il ait été convoqué. Ceci dit, le supérieur hiérarchique avait tout de même rédigé certaines parties du compte rendu ! C'est la raison pour laquelle une demande de révision avait été demandée.

### **Attributions des réductions d'ancienneté**

221 agents concernés mais 201 ont eu un entretien professionnel. Cet entretien est articulé aux réductions d'ancienneté. 191 agents ont eu un avis favorable pour obtenir un ou deux mois de bonification. La réglementation impose qu'au moins 30% des agents aient deux mois, c'est-à-dire 61 SAENES. Il y a eu 59 agents qui ont obtenu un mois.

Le SNASUB est intervenu pour dénoncer l'incohérence administrative de certains supérieurs hiérarchiques qui n'hésitent pas à faire des éloges dans la partie littéraire du compte rendu d'entretien et proposer ensuite une majoration d'ancienneté ! Plusieurs cas ont été signalés par notre syndicat. Si ces collègues souhaitaient aller au Tribunal administratif ils gagneraient à coup sûr à cause de l'incohérence administrative. Notons aussi l'exigence de certains supérieurs hiérarchiques d'avoir des nouveaux personnels immédiatement opérationnels alors qu'ils viennent d'arriver sur un nouveau poste. Enfin, parmi les SAENES qui n'ont pas eu d'entretien professionnel, plusieurs causes peuvent exister : absence pour congé divers (maternité...), refus de l'agent d'y participer, détachement et intégration dans un corps en cours d'année. Mais il y a aussi la négligence du supérieur qui ne fait pas passer l'entretien, ce qui peut porter préjudice au subordonné pour ses réductions d'ancienneté et son indemnité. Dans ce cas, il est nécessaire d'interpeller l'autorité hiérarchique.

### **Liste d'aptitude SAENES**

Ce point devait être discuté à la CAPN du 14 juin, faute d'avoir tous les éléments suffisants par la Polynésie. Tous les représentants syndicaux avaient alors refusé de voter. 12 personnes s'étaient portées candidates pour la liste d'aptitude pour la seule Polynésie française. 1 seule promotion était possible. Le choix de l'administration s'est porté sur un agent ayant des tâches de gestionnaire en collège (alors qu'il est ADJAENES !). Nous avons contesté ce choix qui s'assoit sur l'ancienneté des collègues Adjoints administratifs. De plus, il manquait au moins deux dossiers dans le tableau de classement...

Nous avons refusé de participer au vote.

## **Déclaration préalable des commissaires paritaires nationaux du SNASUB-FSU – CAPN DES SAENES du 10 octobre 2011**

*Cette CAPN se déroule alors que, depuis la rentrée, au niveau académique, nos collègues ressentent de plus en plus les effets néfastes d'une politique volontairement destructrice du service public et, en particulier, de celui de l'Education. Ce sont déjà près de 6 000 postes qui ont été détruits dans la filière administrative pour satisfaire à la politique de suppressions des emplois de fonctionnaires et 400 sont encore programmées pour la rentrée 2012. Tout cela n'a qu'un seul but : financer le déficit public creusé en grande partie par une politique fiscale visant à limiter l'impôt des plus riches.*

*Beaucoup reconnaissent désormais, y compris dans le camp du gouvernement, que cette politique affaiblit l'administration de l'éducation nationale et nuit à la qualité de la formation que nous sommes en droit d'attendre pour nos enfants. Nous n'arrêterons pas de l'affirmer, cette destruction massive des emplois administratifs pèse de plus en plus lourdement sur les conditions de travail des personnels et, nous le ressentons, les cas de « souffrance au travail » sont en constante augmentation.*

*Et le blocage des salaires pour la deuxième année consécutive ou la revalorisation indemnitaire 2011 qu'on peut assimiler à des cacahuètes attribuées potentiellement à la tête du client et financée par les suppressions de postes ne renforcent en rien la reconnaissance professionnelle réclamée par nos collègues et pour laquelle la réforme de la catégorie B n'a rien apporté.*

*Bref, tout le mépris avec lequel le gouvernement actuel traite les agents publics et par voie de conséquence les services publics amène le SNASUB-FSU à vouloir amplifier la réaction des personnels, par la mobilisation collective (c'est le cas demain mardi 11 octobre) mais aussi par le vote des collègues pour des représentants combatifs, efficaces, attachés à la reconnaissance de nos métiers et à la défense intransigeante de nos intérêts.*

### **Vos commissaires paritaires nationaux SNASUB-FSU pour les SAENES :**

**LALOUETTE Philippe** Lycée Prof Edouard Gand 70  
boulevard de St Quentin 80098 AMIENS Cedex 3 03  
22 72 95 02 / snasub.amiens@orange.fr

**ELIOT Françoise** 9 rue d'Ancerville 55170  
SOMMELONNE  
06 83 31 83 64 / f.eliot@orange.fr

**MAMOUL Suzanne** Lycée Jean Jaurès de CARMAUX  
Intendance Route de Blaye 81400 CARMAUX  
suzanne.mamoul@ac-toulouse.fr

**CARABINI Jean-Claude** 193 rue du 19 mars 1962  
40465 LALUQUE  
06 82 94 46 28 / jeanclaude.carabini@wanadoo.fr

**CASTELAIN Jean-Christophe** Collège Lucie Aubrac  
17 rue de Cahors 59640 DUNKERQUE  
03 28 24 01 23 / jc.castelain@ac-lille.fr

**François FERRETTE** Inspection Académique Cité  
Administrative Place Bonet 61013 ALENCON CEDEX  
09 77 50 72 99 / snasub-caen@orange.fr